

**Conseil Communautaire de Fougères Agglomération**  
**Compte rendu du lundi 10 avril 2017 – 18 h 30**

**Étaient présents :**

Bernard MARBOEUF – *Président*

MANCEAU Patrick – PAUTREL Louis – PRODHOMME Pierre– BALLUAIS Michel – FEUVRIER Louis  
– LAGREE Jean-Louis – OGER Jean-Pierre – ERARD Joseph – LEBRET Alice – HARDY Jean-  
Pierre – DELAUNAY Bernard – *Vice-présidents*

BALLUAIS Daniel - BESSON Éric – BOIVENT Joseph – BOUCHER Marie-Claire – BOUDET Serge  
– BOUVET Roland – BRARD Jean-Claude – CARRE Maria – CHEREL Laurence – COQUET  
Rolland– DEMAZEL Noël – GALLE Christian – GARNIER Jean-François – GAUTIER Pierre –  
GAUTIER-LE-BAIL Évelyne – GÉRARD Yves – GUÉRIN Louis-Gérard – JANVIER Maurice – LEE  
Isabelle – LEMOIGNE Jacky – MAUPILLE Joël – PARLOT Cécile – PENNELLE Gilles –  
POMMEREUL Monique – TANCEREL Daniel – THOMAS Pierre – VEZIE François – VIEUXBLED  
Delphine – *Conseillers*

Isabelle BIARD a donné pouvoir à Rolland COQUET

Christophe HARDY a donné pouvoir à Louis FEUVRIER

Marie-Laure NOEL a donné pouvoir à Jean-Pierre OGER

Marie PROTHIAU a donné pouvoir à Jean-François GARNIER

Jean-Claude RAULT a donné pouvoir à Patrick MANCEAU

Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

**Étaient excusés :**

Roger BUFFET – Patricia FERLAUX – Laurent LEGENDRE – André PHILIPOT – Bernard  
TUROCHE

Jean-Pierre DESHAYES est représenté par son suppléant Jean-Paul PERRIER

Alain FORET est représenté par sa suppléante Chantal HUBERT

Jules MASSON est représenté par son suppléant Gilbert LEONARD

Thérèse TYLEK est représentée par son suppléant Olivier POSTE

**Secrétaire de séance :**

Delphine VIEUXBLED est désignée secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour est le suivant :

*2017.073 – Comptes administratifs 2016 des budgets annexes*

*2017.074 – Compte de gestion 2016 des budgets annexes*

*2017.075 – Budget annexe des Bâtiments Blancs : Affectation du résultat 2016*

*2017.076 – Budget annexe Centre culturel : Affectation du résultat 2016*

*2017.077 - Budget annexe Chênedet : Affectation du résultat 2016*

*2017.078 – Adoption des Budgets 2017*

2017.079 – Fiscalité – taux 2017

2017.080 – Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères (REOM) pour les Particuliers hors Ex secteur du SMICTOM de Louvigné – tarif 2017

2017.081 – Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères (REOM) des activités professionnelles et associatives – modalités de facturation et tarifs 2017

2017.082 – Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères (REOM) – Modalités de facturation et tarifs applicables aux communes membres de Fougères Agglomération – Tarifs 2017

2017.083 – Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) – tarif 2017 applicables sur le secteur de l'ex-Smictom de Louvigné

*Il est indiqué que les budgets de zones, comptes administratifs et budgets, peuvent être passés sans difficulté. Il y aura ensuite les budgets annexes et le budget principal au titre du BP et notamment la fiscalité, ainsi qu'un budget supplémentaire en juin élaboré à partir des véritables valeurs des dotations. Des efforts importants ont été demandés sur les dépenses à caractère général avec moins 2,3 %.*

*Pour apprécier les différents budgets de zones, il est important d'avoir à l'esprit la notion de « stocks d'entrée » et la notion de « stocks de sortie ». Le « stock d'entrée » constaté au 1<sup>er</sup> janvier 2016, est l'ensemble des coûts relatifs à la réalisation de la zone : coûts d'acquisitions, coûts d'aménagements, en espaces verts, voiries, aménagement des différents terrains commercialisables, déduction faite des ventes qui ont été effectuées. Le « stock de sortie » est l'ensemble des stocks d'entrée auxquels s'ajoutent éventuellement les travaux qui ont été effectués au cours de l'année, puisqu'on le constate à la fin de l'année 2016 moins les ventes qui ont été effectuées au cours de cette année.*

*Le budget principal est un budget de transition lié à la création de l'Agglomération.*

**M. MANCEAU** prend la présidence de l'Assemblée pour les votes à venir.

**2017.073 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DES BUDGETS ANNEXES**

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Considérant les conditions d'exécution des budgets annexes de Fougères Communauté et de Louvigné Communauté en 2016 ;

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 28 mars 2017 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2017 ;

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER les comptes administratifs 2016 arrêtés comme suit :**

Chênedet :

Section de fonctionnement	Recettes	400 762,51
	Dépenses	305 862,79
	Résultat de l'exercice	94 899,72
Investissement	Recettes	41 201,47
	Dépenses	1 852,82
	Résultat de l'exercice	39 348,65

Espace Aumaillerie :

Section de fonctionnement	Recettes	536 639,88
	Dépenses	500 031,26
	Résultat de l'exercice	36 608,62
Investissement	Recettes	166 484,41
	Dépenses	144 807,95
	Résultat de l'exercice	21 676,46

Bâtiments Blancs :

Section de fonctionnement	Recettes	170 040,04
	Dépenses	157 332,14
	Résultat de l'exercice	12 707,90
Investissement	Recettes	4 709 588,43
	Dépenses	4 473 793,50
	Résultat de l'exercice	235 794,93

Bâtiment agroalimentaire :

Section de fonctionnement	Recettes	144 866,87
	Dépenses	144 866,87
	Résultat de l'exercice	0,00
Section d'investissement	Recettes	284 130,32
	Dépenses	244 784,70
	Résultat de l'exercice	39 345,62

Centre culturel :

Section de fonctionnement	Recettes	1 304 580,41
	Dépenses	1 173 082,52
	Résultat de l'exercice	131 497,89
Investissement	Recettes	59 358,04
	Dépenses	22 660,94
	Résultat de l'exercice	36 697,10

Marché aux bestiaux :

Section de fonctionnement	Recettes	172 367,89
	Dépenses	180 957,50
	Résultat de l'exercice	-8 589,61
Investissement	Recettes	373,00
	Dépenses	0,00
	Résultat de l'exercice	373,00

SPANC de Fougères Communauté :

Section de fonctionnement	Recettes	167 735,00
	Dépenses	174 156,50
	Résultat de l'exercice	-6 421,50

SPANC de Louvigné Communauté :

Section de fonctionnement	Recettes	4 301,07
	Dépenses	4 039,14
	Résultat de l'exercice	261,93

## Cimette 2 :

Section de fonctionnement	Recettes	91 633,90
	Dépenses	91 633,90
	Résultat de l'exercice	0,00
Section d'investissement	Recettes	91 633,90
	Dépenses	91 633,90
	Résultat de l'exercice	0,00

## La Grande Marche :

Section de fonctionnement	Recettes	422 216,66
	Dépenses	422 216,70
	Résultat de l'exercice	-0,04
Section d'investissement	Recettes	666 621,46
	Dépenses	422 216,66
	Résultat de l'exercice	244 404,80

## La Meslais

Section de fonctionnement	Recettes	2 883 372,35
	Dépenses	2 860 158,66
	Résultat de l'exercice	23 213,69
Section d'investissement	Recettes	3 581 698,91
	Dépenses	2 735 900,21
	Résultat de l'exercice	845 798,70

## Plaisance (Saint Sauveur) :

Section de fonctionnement	Recettes	606 856,61
	Dépenses	606 316,61
	Résultat de l'exercice	540,00
Section d'investissement	Recettes	571 430,29
	Dépenses	655 693,00
	Résultat de l'exercice	-84 262,71

## ZAC de l'Aumallerie :

Section de fonctionnement	Recettes	663 827,21
	Dépenses	625 988,80
	Résultat de l'exercice	37 838,41
Section d'investissement	Recettes	548 352,48
	Dépenses	617 562,21
	Résultat de l'exercice	-69 209,73

## Aumallerie 3 :

Section de fonctionnement	Recettes	597 641,83
	Dépenses	570 004,83
	Résultat de l'exercice	27 637,00
Section d'investissement	Recettes	562 057,67
	Dépenses	495 044,61
	Résultat de l'exercice	67 013,06

Plaisance 2 :

Section de fonctionnement	Recettes	3 991 544,18
	Dépenses	3 834 646,30
	Résultat de l'exercice	156 897,88
Section d'investissement	Recettes	3 697 816,27
	Dépenses	2 776 715,36
	Résultat de l'exercice	921 100,91

Poligone :

Section de fonctionnement	Recettes	977 276,38
	Dépenses	886 007,77
	Résultat de l'exercice	91 268,61
Section d'investissement	Recettes	797 695,97
	Dépenses	876 869,24
	Résultat de l'exercice	-79 173,27

#### **2017.074 – COMPTES DE GESTION 2016 – BUDGETS ANNEXES**

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Considérant l'approbation des comptes administratifs des budgets annexes de Fougères Communauté et de Louvigné Communauté de l'exercice 2016 ;

Considérant les comptes de gestion 2016 des budgets annexes établis par le Trésorier de Fougères Collectivités ;

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2017 ;

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **DE DÉCLARER les comptes de gestion 2016 des budgets annexes conformes aux comptes administratifs 2016.**

#### **2017.075 – BUDGET ANNEXE DES BÂTIMENTS BLANCS : AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Vu les dispositions financières et comptables du CGCT et notamment son article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 23 janvier 2017 ;

Considérant que le compte administratif 2016 du budget annexe des bâtiments blancs de Fougères Communauté présente un résultat de fonctionnement cumulé de 17 837.96€, un déficit d'investissement cumulé de 300 889.62€ et des reports de dépenses à hauteur de 500 299.36€ ;

Considérant que le compte administratif 2016 du budget annexe Bâtiment agroalimentaire présente un résultat d'investissement cumulé de 237 186.42€ ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 28 mars 2017 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2017 ;

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **D'AFFECTER le résultat de fonctionnement cumulé 2016 au financement de la section d'investissement du budget primitif 2017, au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé", à hauteur de 17 837.96€ ;**
- **D'INTEGRER les résultats d'investissement 2016 au budget annexe 2017 des bâtiments blancs**

**2017.076 – BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL : AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Vu les dispositions financières et comptables du CGCT et notamment son article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que le compte administratif 2016 du budget annexe du Centre culturel présente un résultat de fonctionnement cumulé de 158 231.03€, un déficit d'investissement cumulé de 4 901.66€ et des reports d'investissement en dépense à hauteur de 46 997.36€ ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 28 mars 2017 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2017 ;

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **D'AFFECTER le résultat de fonctionnement cumulé 2016 au financement de la section d'investissement du budget primitif 2016, au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé", à hauteur de 51 899.02€, portant ainsi l'excédent de fonctionnement au compte 002 à 106 332.01€.**

**2017.077 – BUDGET ANNEXE CHENEDET : AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Vu les dispositions financières et comptables du CGCT et notamment son article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que le compte administratif 2015 du budget annexe de Chênedet présente un résultat de fonctionnement cumulé de 94 899.72€ et un déficit d'investissement cumulé de 47 804.94€ ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 28 mars 2017 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2017 ;

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **D'AFFECTER le résultat de fonctionnement cumulé 2016 au financement de la section d'investissement du budget primitif 2016, au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé", à hauteur de 47 804,94€ portant ainsi l'excédent 2016 au compte 002 à 47 094.78€.**

**2017.078 – ADOPTION DES BUDGETS 2017**

M. FEUVRIER présente le rapport.

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 ;

Considérant les orientations budgétaires retenues par le Conseil communautaire du 20 mars 2017 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 28 mars 2017 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2017 ;

*Les services reçoivent les remerciements pour leur travail dans cette période compliquée.*

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER les budgets 2017 qui s'équilibrent comme suit :**

Budget principal :

Fonctionnement : 28 600 572,00€ en dépenses et recettes

Investissement : 1 521 329,61€ en dépenses et recettes

Chênédet :

Fonctionnement : 227 315,17€ en dépenses et recettes

Investissement : 60 675,11€ en dépenses et recettes

Espace Aumaillerie (Parc animation) :

Fonctionnement : 540 800,17€ en dépenses et recettes

Investissement : 1 006 827,88€ en dépenses et recettes

Bâtiments blancs :

Fonctionnement : 505 365,00€ en dépenses et recettes

Investissement : 2 496 002,56€ en dépenses et recettes.

Centre culturel Juliette Drouet et Théâtre Victor Hugo :

Fonctionnement : 1 179 193,00€ en dépenses et recettes

Investissement : 98 897,02€ en dépenses et recettes.

Marché aux bestiaux :

Fonctionnement : 182 251,08€ en dépenses et recettes

Investissement : 5 873,01€ en dépenses et recettes.

Transports :

Fonctionnement : 1 772 966,67€ en dépenses et recettes

Investissement : 287 583,60€ en dépenses et recettes.

SPANC :

Fonctionnement : 118 455,29€ en dépenses et recettes.

Cimette 2 :

Fonctionnement : 91 639,30€ en dépenses et recettes

Investissement : 183 267,80€ en dépenses et recettes.

La Grande Marche :

Fonctionnement : 470 643,88€ en dépenses et recettes

Investissement : 479 854,62€ en dépenses et recettes.

La Meslais :

Fonctionnement : 2 830 352,02€ en dépenses et recettes

Investissement : 2 802 091,82€ en dépenses et recettes.

Plaisance (Saint Sauveur) :

Fonctionnement : 826 154,84€ en dépenses et recettes

Investissement : 824 963,80€ en dépenses et recettes.

Poligone :

Fonctionnement : 1 920 832,90€ en dépenses et recettes

Investissement : 1 948 973,75€ en dépenses et recettes.

Aumaillerie 3 :

Fonctionnement : 523 572,92€ en dépenses et recettes

Investissement : 873 503,23€ en dépenses et recettes.

ZAC Aumaillerie :

Fonctionnement : 880 435,43€ en dépenses et recettes

Investissement : 687 292,02€ en dépenses et recettes.

Plaisance 2 :

Fonctionnement : 3 528 684,92€ en dépenses et recettes

Investissement : 3 853 080,47€ en dépenses et recettes.

**Abstention** : Laurence CHEREL

#### **2017.079 – FISCALITE – LISSAGE DES TAUX 2017**

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et son article L.2311-5 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636-1 et suivants et l'article 1638-0 bis ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant création de Fougères Agglomération ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 28 mars 2017 ;

Considérant l'écart de taux sur les ex-communautés ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2017 ;

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :**

- **DE CONFIRMER les taux pondérés applicables en 2017 :**

**Taxe d'habitation 12,12 %**

**Taxe foncière sur les propriétés bâties 1,57 %**

**Taxe foncière sur les propriétés non bâties 5,81 %**

**Cotisation foncière des entreprises 24,81 %**

- **DE VOTER la mise en place d'un lissage des taux sur 3 ans (taux moyen pondéré applicable sur tout le territoire en 2019) pour les taxes suivantes :**

**Foncier bâti**

**Cotisation Foncière des Entreprises**

- **D'ENTÉRINER que les taux non lissés appliqués seront de :**

**12,12 % pour la taxe d'habitation**

**5,81 % pour la taxe sur le foncier non bâti**

#### **2017.080 – REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM) POUR LES PARTICULIERS HORS EX SECTEUR DU SMICTOM DE LOUVIGNE – TARIF 2017**

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Fougères Agglomération est directement compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers en attente de l'adhésion effective au SMICTOM du Pays de Fougères.

Les tarifs adoptés ci-dessous par le SMICTOM doivent être entérinés par l'EPCI compétent.

Vu les arrêtés préfectoraux des 6 décembre 2016, 16 décembre 2016, et 23 janvier 2017 portant création et statuts de Fougères Agglomération ;

Considérant que Fougères Agglomération n'adhère plus au SMICTOM du Pays de Fougères ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2017 ;



*Il est rappelé que Fougères Agglomération n'est plus membre du SMICTOM, que les tarifs du SMICTOM ont été votés par le SMICTOM, mais que nous devons les entériner puisque nous avons la compétence. Nous avons une prestation de services au 1<sup>er</sup> janvier.*

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **DE VOTER les tarifs suivants, applicables en 2017 :**

Nombre de personnes au foyer	1	2	3 et plus
Foyers	83€	150€	214€
Résidences secondaires	132€		

- **D'ÉTABLIR la part fixe de la redevance à 75% du montant de la redevance perçue auprès de chaque foyer. Cette part fixe est intégrée au montant de la redevance perçue auprès des particuliers.**

Composition du foyer	Tarifs	Part fixe 75% du tarif
1	83€	62.25€
2	150€	112.50€
3 et +	214€	160.50€

**2017.081 – REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM) DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIVES HORS EX SECTEUR DU SMICTOM DE LOUVIGNE – MODALITES DE FACTURATION ET TARIFS 2017**

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Fougères Agglomération est directement compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers en attente de l'adhésion effective au SMICTOM du Pays de Fougères.

Les tarifs adoptés ci-dessous par le SMICTOM doivent être entérinés par l'EPCI compétent.

Vu les arrêtés préfectoraux des 6 décembre 2016, 16 décembre 2016, et 23 janvier 2017 portant création et statuts de Fougères Agglomération ;

Considérant que Fougères Agglomération n'adhère plus au SMICTOM du Pays de Fougères ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2017 ;

*Il est indiqué que Fougères Agglomération ne siège pas au SMICTOM alors que nous apportons 70 % de la matière. Cette disposition a été contestée auprès du Préfet mais ce dernier a indiqué que c'était la seule façon de fonctionner. Nous avons signé une convention de prestation de services avec le SMICTOM mais nous sommes retirés d'office. Nous avons déjà délibéré pour indiquer que nous voulons exercer cette compétence à l'intérieur du SMICTOM. Nous attendons le retour du SMICTOM et de l'Etat pour délibérer sur les conditions d'adhésion. Pour le service de nos concitoyens, cela ne change pas.*

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **DE VOTER les tarifs suivants, applicables en 2017 pour la collecte des déchets ménagers applicables aux activités professionnelles et associatives :**

Volume contenant	Collecte C1 (1 passage / semaine)	Collecte C2 (2 passages / semaine)
750	905€	1810€
660	794€	1589€
500	605€	1209€
340	411€	822€
240	290€	581€

180	221€	443€
140	171€	342€

- **DE FIXER les montants forfaitaires appliqués aux activités professionnelles et associatives ne disposant pas de conteneur(s) à ordures ménagères de la manière suivante en intégrant la fréquence de collecte :**

<b>Nature de l'activité professionnelle ou associatives répertoriée dans la liste A</b>	
1 passage par semaine	170€
2 passages par semaine	340€
<b>Nature de l'activité professionnelle ou associatives répertoriée dans la liste B</b>	
1 passage par semaine	906€
2 passages par semaine	1812€

- **DE FIXER le montant forfaitaire pour les gîtes ruraux ne disposant pas de conteneur(s) à ordures ménagères à 118€.**

**2017.082 – REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM) – MODALITES DE FACTURATION ET TARIFS APPLICABLES AUX COMMUNES MEMBRES DE FOUGERES AGGLOMERATION – TARIFS 2017**

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Fougères Agglomération est directement compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers en attente de l'adhésion effective au SMICTOM du Pays de Fougères.

Les tarifs adoptés ci-dessous par la SMICTOM doivent être entérinés par l'EPCI compétent.

Vu les arrêtés préfectoraux des 6 décembre 2016, 16 décembre 2016, et 23 janvier 2017 portant création et statuts de Fougères Agglomération ;

Considérant que Fougères Agglomération n'adhère plus au SMICTOM du Pays de Fougères ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2017 ;

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **DE FIXER les tarifs applicables aux communes membres de Fougères Agglomération selon le nombre d'habitants (dernier recensement connu) de la façon suivante :**

**Communes < ou = 500 habitants : 222€**

**Communes > 500 habitants : tarification selon le volume de déchets produits et les tarifs applicables aux activités professionnelles et associatives définis dans la délibération du 10 avril 2017**

**2017.083 – REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM) – TARIFS 2017 APPLICABLES SUR LE SECTEUR DE L'EX SMICTOM DE LOUVIGNE**

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Fougères Agglomération est directement compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers en attente de l'adhésion effective au SMICTOM du Pays de Fougères.

Les tarifs adoptés ci-dessous par la SMICTOM doivent être entérinés par l'EPCI compétent.

Vu les arrêtés préfectoraux des 6 décembre 2016, 16 décembre 2016, et 23 janvier 2017 portant création et statuts de Fougères Agglomération ;

Considérant que Fougères Agglomération n'adhère plus au SMICTOM du Pays de Fougères ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2017 ;

*Il est précisé que ces tarifs correspondent à une revalorisation de 4 % pour le territoire de l'ex SMICTOM de Louvigné. Les tarifs auraient pu être maintenus pour l'ex secteur de Louvigné. Il est noté que le nouveau SMICTOM ne semble pas vouloir tenir compte des réserves exprimées précédemment.*

*Le SMICTOM a, par ailleurs, répondu à Monsieur le Maire de Louvigné que les embauches, les prestations de garagistes et la fourniture de gazoil, ne seraient plus nécessairement localisées à Louvigné dans un avenir plus ou moins proche. La question est aussi posée pour des containers qui seraient mis à disposition et nécessiteraient la mise en place de plateformes par les communes.*

*Le Conseil estime que le SMICTOM pourrait facilement prendre en compte un découpage territorial différentiel dans le fonctionnement et la maintenance.*

Vu les arrêtés préfectoraux des 6 décembre 2016, 16 décembre 2016, et 23 janvier 2017 portant création et statuts de Fougères Agglomération ;

Considérant que Fougères Agglomération n'adhère plus au SMICTOM du Pays de Fougères ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2017 ;

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :**

- **DE FIXER les tarifs suivants, applicables en 2017 sur le territoire l'ex-SMICTOM de Louvigné :**

- **Particuliers :**

<b>COMMUNE</b>	<b>Taux 2017</b>	<b>Forfait 2017</b>
Louvigné du Désert Agglo	5.97%	66.56€
Louvigné du Désert Campagne	5.67%	67.44€
La Bazouge du Désert	7.19%	72.90€
Landéan	6.97%	76.96€
Mellé	6.91%	68.07€
Villamée	8.63%	73.84€
Parigné	7.59%	80.08€
	1 personne	2 personnes et +
Monthault	109€	126€

- **Plafonds 2017 :**

1 personne	109€
2 personnes	185€
Résidences secondaires :	abattement 50% du tarif

- **REOM spéciale :**

Coût de collecte / T	64.02€
Coût de traitement /T	80.85€

**Votes contre :** Louis PAUTREL, Loid-Gérard GUERIN, Maurice JANVIER, Olivier POSTE (Thérèse TYLEK), François VEZIE et Isabelle LEE.

**Abstentions :** Jean-Pierre OGER, Marie-Laure NOEL (pouvoir), Bernard DELAUNAY, Roland BOUVET, Gilles PENNELLE, Joseph BOIVENT, Jean-François GARNIER, Marie PROTHIAU (pouvoir), Pierre PRODHOMME, Noël DEMAZEL, Yves GERARD, Christian GALLE et Laurence CHEREL.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance.

